

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 757

présenté par

Mme Bassire, M. Straumann, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. de Ganay,
M. Reda, M. Lurton, M. Fasquelle, M. Cinieri, Mme Louwagie, M. Poudroux, Mme Ramassamy et
M. Viala

ARTICLE 8 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.